

Compte rendu de séance

Séance du 7 Février 2018

L'an 2018 et le 7 Février à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BEURIENNE CHANTAL Maire

Présents : Mme BEURIENNE CHANTAL, Maire, Mmes : ECHARD-LISA ELISABETH, FAVIER GWENAELLE, HASCOAT NATHALIE, LAUNAY MONIQUE, POTHIER CORINNE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LAVERTON THIERRY, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE JACQUES

Absents : SIMON SYLVIE, BEAUDHUY NICOLE (ont donné respectivement pouvoir à Elisabeth Echard-Lisa et Monique Launay)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 02/02/2018

Date d'affichage : 02/02/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le : 12/02/2018

Et publication ou notification

Du : 12/02/2018

A été nommé(e) secrétaire : HASCOAT NATHALIE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE : RESTRUCTURATION DU CHEMIN DU GRILLON EN VOIRIE ET CREATION DE VOIES EN DEPLACEMENT DOUX POUR LES VELOS ET LES PIETONS - 2018-07
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DES APPELS A PROJET DU VOLET N°3 - 2018 ET AU TITRE DES CREDITS D'ETAT 2018 - 2018-08
PLAGES HORAIRES DU FONCTIONNEMENT DE LA CLOCHE DE L'EGLISE - 2018-09

DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE : RESTRUCTURATION DU CHEMIN DU GRILLON EN VOIRIE ET CREATION DE VOIES EN DEPLACEMENT DOUX POUR LES VELOS ET LES PIETONS

réf : 2018-07

Vu, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics fixent à 25 000 euros HT le seuil de dispense de procédure pour l'ensemble des acheteurs soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

Vu, le rapport d'analyse des offres d'Orling, Inca et GS Conseils,

Considérant, que le candidat GS Conseils présente une méthodologie et un suivi des travaux plus approfondis,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DESIGNE, à l'unanimité, GS conseils comme titulaire du marché public de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du chemin du Grillon en voirie et création de voies de déplacements doux pour les vélos et les piétons,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché public de maîtrise d'oeuvre avec GS Conseils.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DES APPELS A PROJET DU VOLET N°3 - 2018 ET AU TITRE DES CREDITS D'ETAT 2018

réf : 2018-08

Vu, le projet de restructuration du chemin du Grillon en voirie et de création de voies de déplacements doux pour les vélos et les piétons sur le territoire de la Commune de Saint Lyé la Forêt,

Vu, les appels à projets du Département du Loiret au titre du volet n° 3 - 2018 et au titre des crédits d'Etat 2018,

Vu, le montant du projet : 255 088.25 € HT,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à faire une demande de subventions auprès du Département du Loiret au titre du volet n° 3 - 2018 et au titre des crédits d'Etat 2018.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

PLAGES HORAIRES DU FONCTIONNEMENT DE LA CLOCHE DE L'EGLISE

réf : 2018-09

Considérant, l'installation de la nouvelle cloche dans l'église Saint Roch de Saint Lyé la Forêt,

Considérant, que le fonctionnement de la cloche avait été interrompu en raison des problèmes de sécurité que présentait le beffroi de l'église,

Considérant, qu'il y a lieu de statuer sur les plages horaires de fonctionnement de la nouvelle cloche,

David Joulin : 12h et 19h tous les jours,

Joël chasline : 8h, 12h et 19h en semaine et à partir de 9h le week end

Joël Personyre : 8h, 12h et 19h tous les jours

Elisabeth Echard-Lisa : 8h, 12h et 19h tous les jours

Bruno Guerton : 8h, 12h et 19h en semaine et à partir de 9h le week end

James Le Moing : A toutes les heures tous les jours

Jacques Van Belle : 9h, 12h et 19h en semaine et à partir de 12h le week end

Monique Launay : 8h, 12h et 19h tous les jours

Thierry Laverton : 8h, 12h et 19h en semaine et à partir de 9h le week end

Gwenaëlle Favier : 8h, 12h et 19h en semaine et à partir de 9h le week end

Corinne Pothier : 12h et 19h tous les jours

Nathalie Hascoat : 12h et 19h tous les jours

Chantal Beurienne : 12h et 19h tous les jours

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DECIDE, à la majorité, que les plages horaires du fonctionnement de la nouvelle cloche de l'église seront :

- Du lundi au vendredi - à 8h, 12h et 19h,
- Le samedi et dimanche - à 12h et 19h.
- A l'occasion de toutes cérémonies (mariages, obsèques, baptêmes, offices religieux...etc)

A la majorité (pour : 9 contre : 6 abstentions : 0)

Prochain Conseil Municipal le mercredi 4 avril 2018 à 20h30

Séance levée à: 22 :00

En mairie, le 09/02/2018
Le Maire
CHANTAL BEURIENNE